

Le 7 juillet 2020



L'AFL et
les budgets verts





Sommaire

_01

L'AFL : la banque des collectivités

_02

L'éclairage des membres de l'AFL : la construction de budgets verts

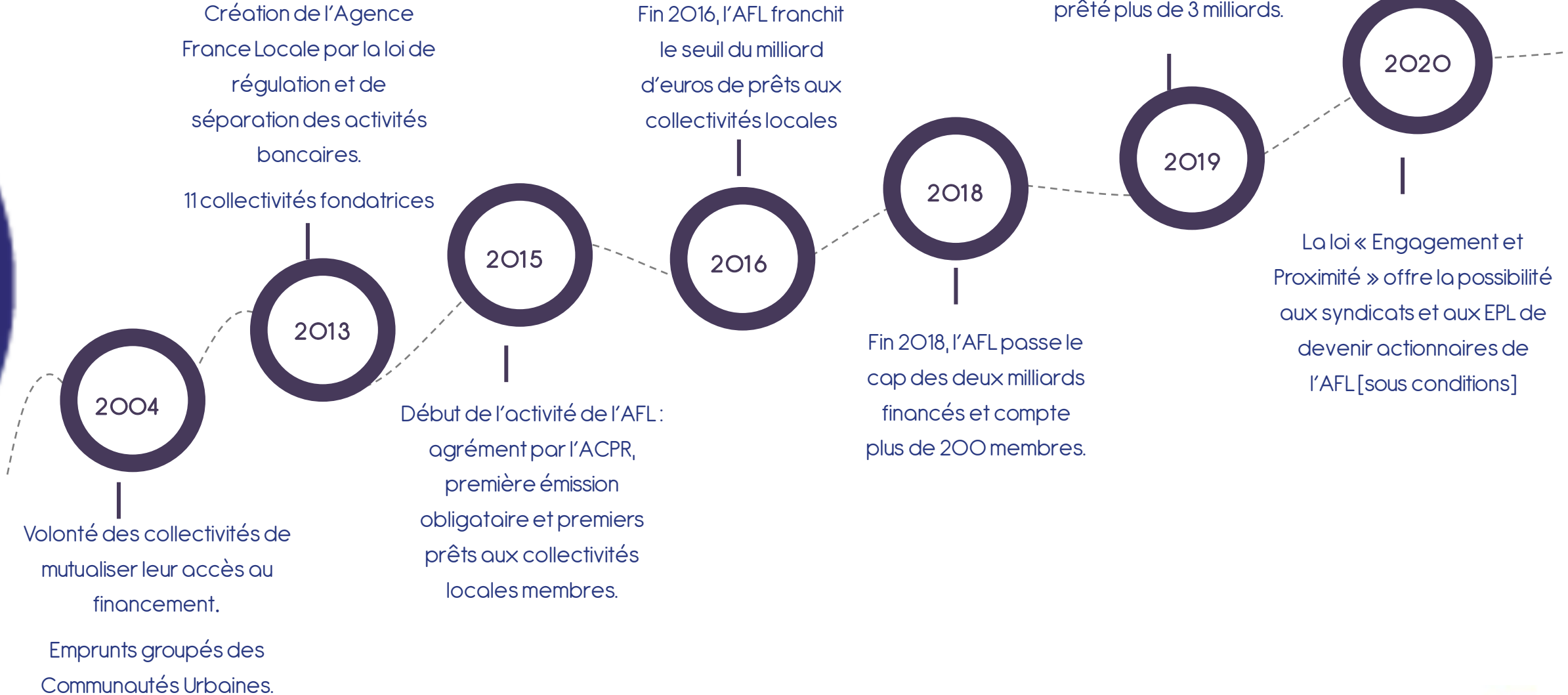
_03

Obligation durable et Budget vert, la démarche proposée par l'AFL



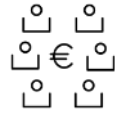
L'AFL: la Banque des collectivités

Création de la Banque des collectivités



La Banque des collectivités, ça veut dire quoi ?

**Les collectivités sont les
uniques actionnaires**



Communes

Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

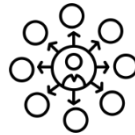
Etablissements publics territoriaux

Départements

Régions

Syndicats à compter de 2020 [en cours]

**Les collectivités
actionnaires sont les
uniques bénéficiaires**



L'Agence France Locale lève des fonds auprès des investisseurs français et internationaux qu'elle redistribue sous forme de prêts bancaires simples (prêts moyen / long terme à taux fixe ou taux variable, lignes de trésorerie)

**Les collectivités
actionnaires sont les
uniques garants**



Les collectivités membres de l'Agence France Locale sont collectivement garantes des engagements de l'AFL, dans la limite de leur encours de crédit auprès de l'AFL. Cette garantie permet d'optimiser et de sécuriser le processus de refinancement.

Ce qu'il faut retenir (Vue au 15 juin 2020)



369

Collectivités
actionnaires



15 %

Part de la dette de
nos membres dans la
dette locale
française



Plus de
3,5 Mds
de crédits
octroyés depuis
2015



Près de
850
contrats de
crédit depuis
2015



5,3 %
Part de marché
estimée sur les
financements 2019
(Source : Finance
Active)



Plus de
4 Mds€
empruntés auprès
d'investisseurs français
et internationaux.



41 %

Part de la population
française résidant dans
une coll. loc membre de
l'AFL.



30
salariés
L'équipe de l'AFL
basée à Lyon



1 Md€
de crédits
octroyés en 2019



90 %
Part des
consultations dans
lesquelles l'AFL est
retenue en 2019.



Près de
30 %
de part de marché
chez nos coll. loc
membres (2019)



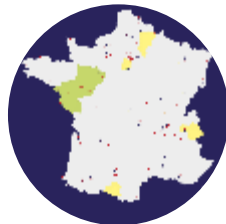
Près de
180 M€
de capital promis
(par les collectivités
membres)

Les collectivités actionnaires

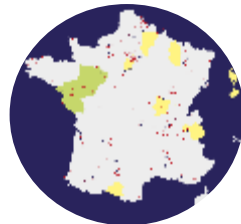
369 Collectivités territoriales actionnaires, dont une vingtaine également adhérentes au Comité 21



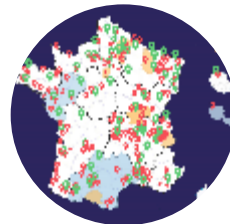
2014



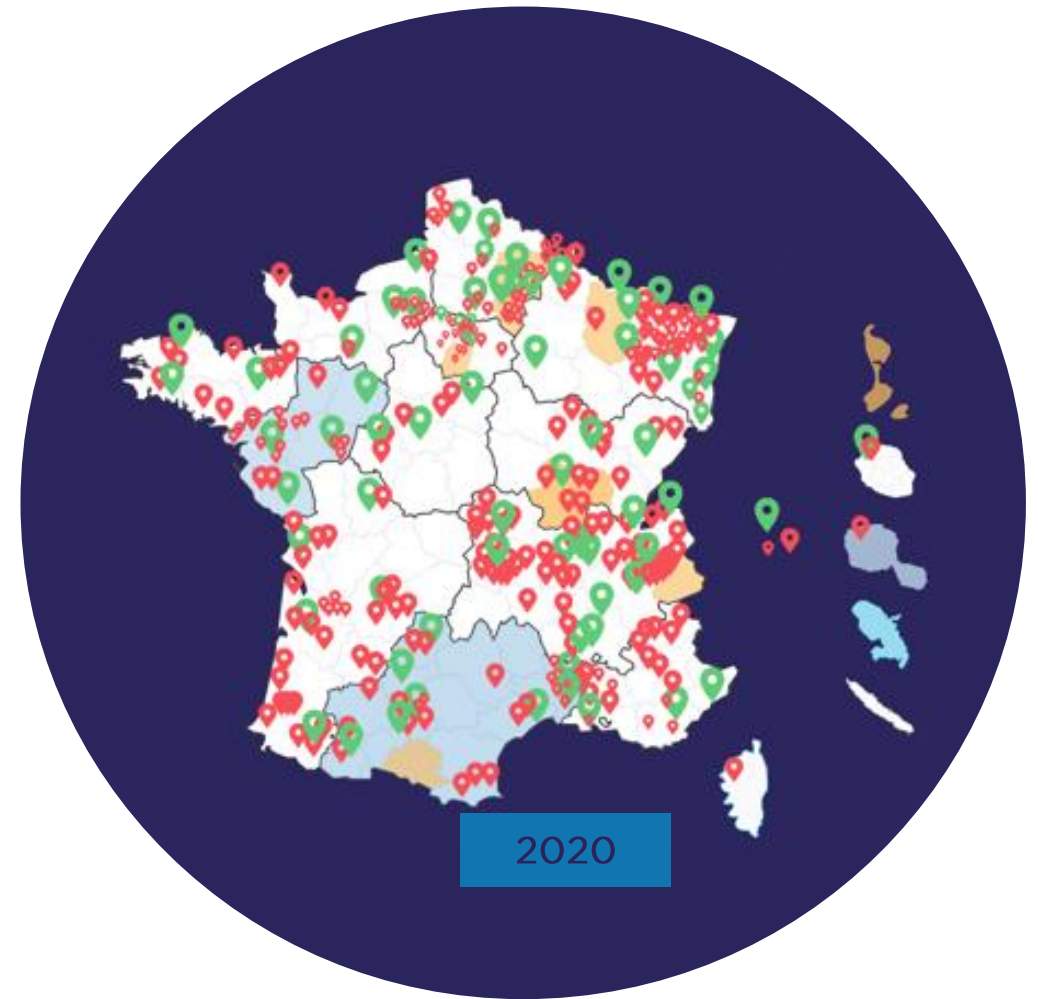
2015



2017



2019



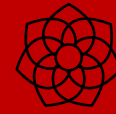
2020

La raison d'être de l'AFL

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants »

Extraits du Manifeste:

- ▾ « Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. »
- ▾ « Les principes de solidarité et d'équité nous guident. »
- ▾ « Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. »
- ▾ « À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. »
- ▾ « Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. »



Une démarche RSE en 3 axes:



Gouvernance

loyauté des pratiques, transparence, solidarité, équité



Entreprise responsable



Banque responsable

origine des fonds > gestion de la réserve > financement des collectivités

L'éclairage des membres de l'AFL: la construction de budgets verts



Retour d'expériences collectivités membres sur la construction des budgets verts

Construction de budgets verts, une démarche effectuée par certains membres de l'AFL :

- Recours à la méthodologie I4CE ou mise en place d'une méthodologie propre à la Collectivité, portée par les services Finances ou Environnement
- Identification de certains programmes en vue de labellisations (CTE, Cit'ergie ...)
- Rédaction de Rapports Développement Durable en marge du DOB
- Eco-conditionnalité des aides, subventions ou des achats

Une démarche en croissance, reflet de l'évolution sociétale

Verdissement des discours, au-delà des clivages

Elections municipales de 2020

→ Autant de collectivités que de démarches.

L'étude sur « *le financement de la transition écologique dans les collectivités* »

- Réalisée par un groupe de 10 élèves administrateurs territoriaux de l'INET, avec les associations d'élus, de dirigeants territoriaux, le Comité 21, le CEREMA et l'ADEME
- Un périmètre d'étude très large, qui vise à recenser les bonnes pratiques des collectivités et à proposer d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires:
 - Les outils mobilisés par les collectivités pour financer les projets spécifiquement innovants dans le domaine de la préservation de l'environnement et du réchauffement climatique (atténuation/adaptation)
 - Le recours à des produits de finance responsable, et plus généralement le questionnement sur l'origine des fonds
 - L'évaluation du coût de la transition écologique/coût de l'inaction et de l'exposition aux risques des collectivités
 - La mise en œuvre d'une politique d'éco-conditionnalité dans les domaines des subventions, de la commande publique, ou autre
 - Le « green budgeting » ou budget vert
 - La mise en place d'une notation développement durable des budgets des collectivités
 - Les outils de fiscalité (carbone, environnementale...)

Obligation durable & Budget vert : la démarche proposée par l'AFL



L'émission d'une obligation durable en 2020

- Objectif : lancement en 2020 d'une Obligation durable (*Sustainability Bond*)
 - Obligation durable : produit le plus en phase avec le périmètre d'intervention des Collectivités
 - Emission taille benchmark → ca. 500 M€
 - Cible allocation complète à l'émission (refinancement) – sur période courte : « lookback period » de 3 ans maximum 2017-2019
- Les enjeux:
 - Non sollicitation opérationnelle des Collectivités actionnaires (demande CA)
 - Capacité à intégrer l'ensemble de nos membres (typologie, taille)
 - Disponibilité et auditabilité de la donnée traitée
 - Impératif d'industrialisation / modèle fonctionnel léger à pérenniser
- La méthodologie retenue:
 - Recours à l'information publique : BP, CA – auditabilité de la donnée (CA)
 - Analyse des nomenclatures budgétaires pour identification des budgets alloués à des catégories RSE → actifs éligibles
 - Répartition en 3 catégories, subdivisées en 10 sous-catégories - interfacées avec les Objectifs de Développement Durables de l'ONU (ODD)
 - Identification de la part éligible financée par AFL (part financée par le dette ; part de l'AFL dans l'emprunt)

Obligation durable 2020 : Zoom sur les dépenses éligibles

10 catégories d'actifs éligibles retenues:

1. Accès à des services sociaux essentiels et de base

- 1.1 Education & Culture
- 1.2. Emploi
- 1.3. Accès aux services de santé essentiels
- 1.4. Inclusion sociale

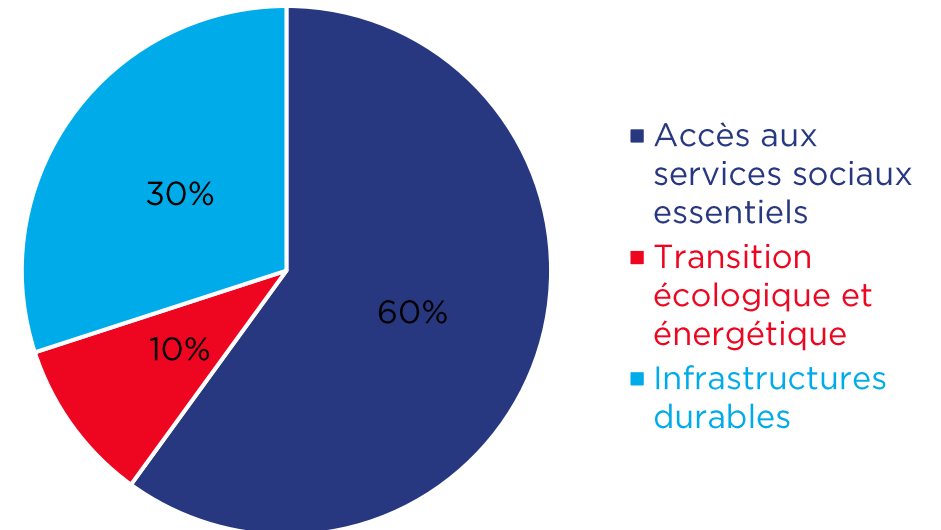
2. Transition énergétique et écologique

- 2.1 Transports publics à bas carbone
- 2.2. Prévention & Contrôle de la pollution
- 2.3. Energies renouvelables

3. Infrastructures durables, villes, et cohésion territoriale

- 3.1 Gestion durable de l'eau
 - 3.2 Habitat accessible
 - 3.3. Infrastructures durables et accessibles
-

Répartition observée sur l'échantillon d'analyse des collectivités sur 2017-2019



Obligation durable 2020 : Interface avec les 17 ODD de l'ONU



Analyse du budget DD des collectivités par l'AFL:

- Volets écologiques et sociétaux du Développement Durable appréhendés
- A terme : réflexions en cours :

Généralisation et systématisation de l'analyse

Accompagnement des collectivités dans l'élaboration du budget vert

3 catégories d'intervention pour les 17 ODD de l'ONU :

- **Accès à des services sociaux essentiels et de base (1,3,4,8,10)**
- **Transition énergétique et écologique (7,9,11,12)**
- **Infrastructures durables, villes, et cohésion territoriale (6,9,10,11)**



Questions/Réponses



Merci de votre attention

